



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 9 Mai 2011

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Monsieur BOURASSEAU Eric, Maire.

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, M. BRIZARD Philippe, M. GERARD Xavier, Mme PERCHER Christine, M. PAITEL Jean, M. HAISSANT Gérard, M. ADAM Joël, Mme HAMELINE Marie-Cécile, Mme LEROY Françoise, M. LIZE Amand, Melle LECOMTE Céline, Mme ANDRIEUX Laurence, M. JAHIER Georges, M. CHOPIN Pascal, M. HAMON Joël, Mme GICQUEL Dominique, M. LOISEAU Hubert, M. DENIS Bernard,

Excusée : Mme FERRAND Anaïck (Procuration Bernard DENIS)
M. PAITEL Jean à été élu secrétaire

SOMMAIRE

- Réalisation d'un prêt de 350 000 €
- Création d'un poste d'Agent Territorial spécialisé Principal de deuxième classe des écoles maternelles et d'un poste Adjoint Technique Territorial de première classe
- Tirage au sort des jurés d'assises
- Bibliothèque Municipale - destockage, vente de livres et extension de la bibliothèque
- Etude chauffage salle des sports - proposition de diagnostic technique
- Maison de santé - mise en place d'une commission
- Droit de Préemption Urbain
- Location d'une terre communale - annulation de la délibération
- Acquisition de terrain pour maisons des aînés
- Chemin piétonnier rue du Sapin - extension éclairage public
- Lotissement Les Cormiers II - transfert des voies privées au domaine public de la Commune
- Mairie - mise en place d'une alarme de détection d'intrusion
- Devis travaux électriques

Réalisation d'un prêt de 350 000 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par trois banques (CMB, Crédit Agricole, et Dexia) pour un prêt destiné à financer les travaux d'aménagement du bourg. L'offre du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE est retenue pour une durée de 15 ans au taux fixe de 4.19%.

Création d'un poste d'Agent Territorial spécialisé Principal de deuxième classe des écoles maternelles et d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de première classe

Suite à la délibération en date du 07 juin 2010 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade à compter du 1er janvier 2010 le Conseil Municipal, décide de créer :

- un poste d'Agent territorial spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles à temps non complet (avec effet au 1er septembre 2011). Le poste d'Agent Territorial spécialisé de première classe est supprimé.
- un poste d'Adjoint Technique Territorial de première classe à temps complet (avec effet au 1er mars 2011). Le poste d'Adjoint Technique Territorial de deuxième classe est supprimé.

Ces deux postes sont des évolutions de carrière du personnel permanent.

Tirage au sort des jurés d'assises

Ont été tirés au sort sur les listes électorales :

- DUBOIS David : La Renoulais
 - BESSERVE Julien : 11 Rue des Dames
 - HUREL Philippe : L'Ardouais
 - LOISEAU Hubert : 18, Impasse de l'Amitié - Le Chatellier
 - KOLP Suzanne : 1 Rue des Trois Soleils
 - BOISSIERE Maryvonne : La Cherpiais
-

Bibliothèque Municipale : déstockage et vente de livres et extension de la régie

Considérant qu'un certain nombre de livres, en service depuis quelques années à la bibliothèque, sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale, le Conseil Municipal décide de réformer des ouvrages en service depuis plusieurs années et de les vendre 0.50 € l'unité à la prochaine braderie. Il décide d'étendre la régie de la bibliothèque à l'encaissement de droits d'entrées liées à la vente de livres.

Etude thermique salle des sports

Suite à la demande de chauffage faite par la JA (section volley) de Pléchatel, une commission d'étude a été mise en place. La commission propose l'établissement d'un diagnostic général des installations de la salle des sports (conformité de sécurité, installations techniques, sportives, structure du bâtiment...). Ce diagnostic d'un coût de 2978.04 € TTC pourrait être financé par l'ADEME, à hauteur de 50%. Le Conseil Municipal accepte à la majorité (1 abstention) cette étude sous réserve d'une aide de l'ADEME.

Maison de santé : Mise en place d'une commission

Suite à une consultation d'architectes relative à la construction d'une maison de santé, le Conseil Municipal décide de mettre en place une commission. Celle-ci recevra chacun des architectes ayant répondu au projet.

Lotissement Les Cormiers - Transfert des voies privées au domaine public de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme BLANDIN de Pléchatel qui a réalisé le lotissement "Les Cormiers II" sollicite le transfert des voies dans le domaine communal. Le Conseil Municipal, émet un avis favorable à cette demande et décide de soumettre ce projet à une enquête publique. Tous les frais concernant ce transfert seront à la charge du maître d'ouvrage (publication enquête, notaire...).

Maisons des aînés - Acquisition de terrains

Suite au projet de construction de maisons destinées prioritairement aux aînés, la municipalité souhaite acquérir le terrain jouxtant celui de l'EHPAD du Père BROTTIER. Une proposition de prix conforme à l'avis des domaines a été faite aux propriétaires.

Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur l'ensemble des biens suivants :

- Parcelles ZR 423, ZR 424 et ZR 425 situées 2b rue des Etangs - Le Chatellier
 - Parcelles ZR 364 et ZR 427 situées Rue de Rennes - Le Chatellier
-

Location d'une terre communale - annulation de la délibération

Par délibération du 06 décembre 2010, le Conseil Municipal avait émis un avis favorable à la demande d'un particulier relative à la location d'une parcelle appartenant à la Commune. Le particulier ne souhaitant plus louer cette parcelle, la délibération est annulée.

Mairie - Mise en place d'une alarme de détection d'intrusion

Pour l'installation d'une alarme à la Mairie le devis de la société HATTAIS de Crevin d'un montant de 1 989.48 € HT est retenu.

Chemin piétonnier rue du Sapin - Extension éclairage public

Dans le cadre de l'aménagement d'un piétonnier sur la RD 42, à hauteur de la rue du Sapin, permettant un accès sécurisé depuis l'EHPAD jusqu'au bourg, l'extension de l'éclairage public s'avère nécessaire.

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par le Syndicat Départemental d'Electrification 35.

Celui-ci par le biais de cette convention, prend à sa charge la responsabilité des travaux depuis l'appel d'offres jusqu'à la réception du chantier (gestion financière, administrative, comptable et juridique).

Le coût total des travaux s'élève à 11 601.20 € TTC, le montant total de la participation de la Commune s'élève à 7 022.80 € TTC.

Devis divers

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :(1 abstention)

- Installation d'un sèche-mains à la garderie municipale par l'entreprise RIHET de Bourg des Comptes : 1159.19 € TTC

- Installation de deux sèche-mains et travaux électriques à l'école Henri Dès par l'entreprise RIHET de Bourg des Comptes : 4305.20 € TTC

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 6 JUIN 2011